

## **Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

### **Introduction**

#### Mandat de la Commission des champs de bataille nationaux (la Commission)

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec. La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la Loi sur la gestion des finances publiques.

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour se faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec. La Commission a deux activités de programmes, soit la conservation et la mise en valeur et l'éducation et services publics, en plus des services internes.

Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission sur la page Web affichant le Budget principal des dépenses de 2017-2018 de la Commission des champs de bataille nationaux à : <https://www.canada.ca/content/dam/canada/tbs-sct/migration/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/20172018/me-bpd-fra.pdf> page 139 de la version PDF.

Le présent rapport financier trimestriel :

- doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses de 2017-2018;
- a été préparé par la direction de la Commission tel qu'exigé par l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor;
- n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

#### Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 2017-2018. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

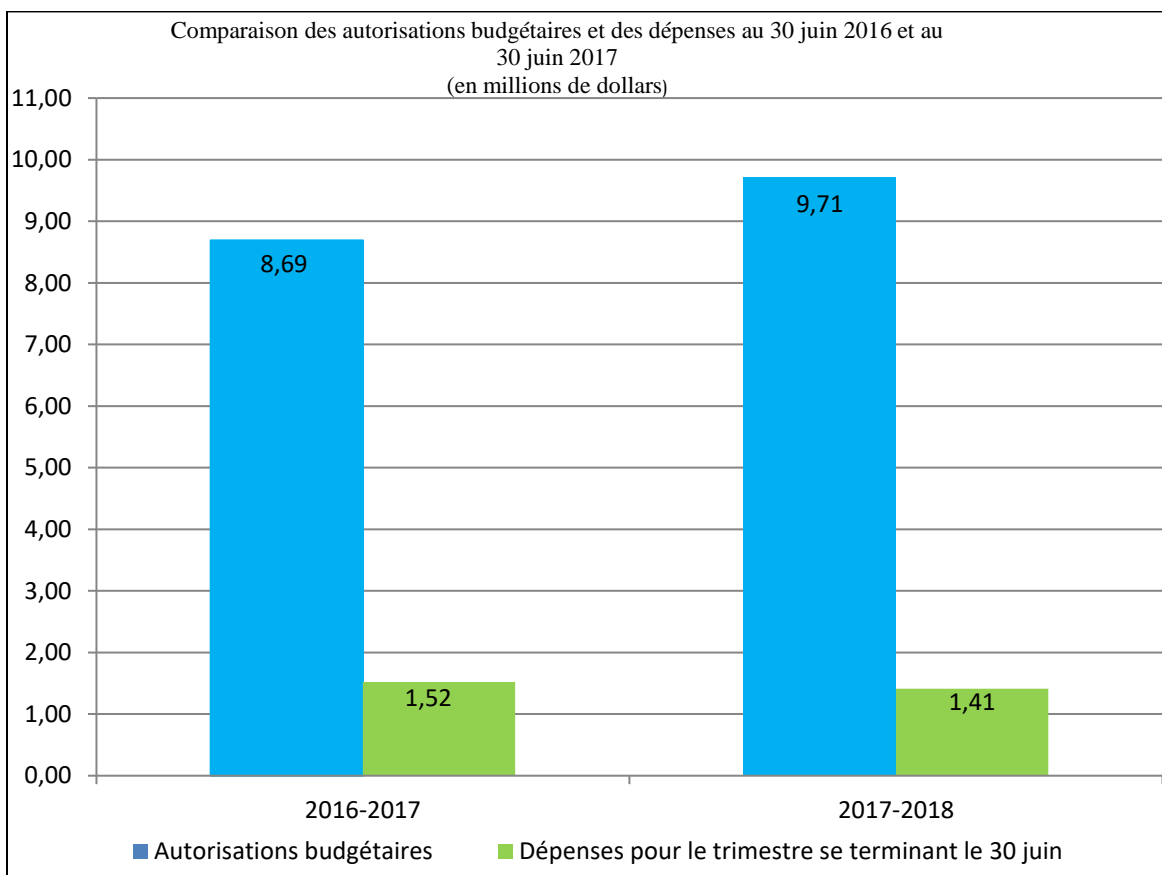
Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction de la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

### Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en lumière les principaux éléments qui ont contribué à l'augmentation des ressources disponibles pour l'exercice et à la diminution des dépenses réelles pour le trimestre se terminant le 30 juin 2017.

Tableau 1 :



Le tableau 1 donne un aperçu des autorisations budgétaires qui correspondent aux ressources utilisables pour l'exercice se terminant le 30 juin.

#### Variation des autorisations

Au 30 juin 2017, le total des autorisations budgétaires utilisables pour l'exercice a augmenté de 1,02 M\$ par comparaison au même trimestre de l'exercice précédent, passant de 8,69 M\$ à 9,71 M\$. Cette augmentation est due à une hausse du budget de fonctionnement de 1,06 M\$ et d'une baisse du régime d'avantages sociaux des employés (RASE) de 0,04 M\$. La variation du budget de fonctionnement de 1,06 M\$ est attribuable au budget de 1,10 M\$ alloué pour le projet d'escalier dans le sentier des plaines d'Abraham, la rénovation de la surface de la piste de patin à roues alignées et l'installation de buvettes sur le territoire de la Commission et à une réduction de 0,04 M\$ dans les dépenses concernant la publicité.

### Variation des dépenses budgétaires

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires enregistrées à la fin du trimestre se terminant le 30 juin 2017 a diminué de 0,11 M\$, représentant une baisse de 7 %, passant de 1,52 M\$ à 1,41 M\$ selon le tableau des dépenses budgétaires de la Commission, par article courant. La diminution de 0,11 M\$ est le résultat de certains écarts négatifs du trimestre.

La baisse la plus significative est dans l'article courant des acquisitions de terrains, de bâtiments et d'ouvrages (73 220 \$) due à des dépenses plus élevées dans le premier trimestre de 2016-2017 pour le projet d'exposition Identités.

De plus, il y a eu une diminution au niveau de l'article courant des services publics, fournitures et approvisionnements (36 841 \$) qui comprend des éléments plus élevés en 2016-2017, soit les paiements des immatriculations, d'une plantation d'arbres sur le site des grands événements et des services de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) requis dans le cadre d'un réaménagement sur le site.

### **Risques et incertitudes**

Ce rapport financier trimestriel reflète les résultats de l'exercice courant, en relation avec le Budget principal des dépenses, pour lequel la totalité des crédits a été octroyée le 23 juin 2017.

La Commission pourrait ne pas rencontrer son objectif de 1,85 M\$, à titre de financement législatif si par exemple, la saison touristique s'avère moins achalandée en 2017-2018 qu'en 2016-2017 et mettre ainsi à risque certains projets. La majorité des revenus provient des stationnements et des activités sur le parc.

Pour gérer ce risque, la Commission continuera à analyser au fur et à mesure ses dépenses en fonction des revenus perçus et à prendre les mesures nécessaires en temps opportun en réévaluant l'ensemble des postes budgétaires.

### **Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Pour l'année 2017-2018, un budget de 1,10 M\$, a été alloué dans le cadre de projets de santé et sécurité sur le territoire de la Commission. La balance du budget des opérations servira aux opérations régulières du parc; aucune autre somme ne sera disponible pour des projets d'immobilisations compte tenu que la Commission devra payer un montant supplémentaire du paiement en remplacement d'impôt (PÉRI) d'environ 0,30 M\$. Ceci implique que la Commission devra utiliser toutes les marges de manœuvre disponibles pour combler cette dépense, laissant que très peu de budget pour des dépenses imprévues.

La capacité financière de la Commission pour les projets d'investissement a été considérablement affectée suite à la réduction permanente de 0,59 M\$ du budget de fonctionnement en 2013-2014, dans le cadre des initiatives du gouvernement de réduire le déficit, et suite à de nouveaux enjeux financiers, notamment l'augmentation des paiements en remplacement d'impôt. Une analyse des divers postes budgétaires d'opération face à ce contexte d'austérité a démontré très peu de marge de manœuvre. La Commission devra limiter ses projets d'investissement ou les exécuter sur une plus longue période de temps qu'initialement prévu. La Commission pourrait être dans l'obligation d'examiner d'autres voies de financement pour des projets de grande envergure tels que la réfection de certaines rues de son réseau routier. Pour l'année en cours et celles à venir, une bonne planification des besoins opérationnels devra être faite car la Commission n'entend pas diminuer la qualité et la quantité des services qu'elle offre au public. La Commission soulèvera cet enjeu auprès du ministère du Patrimoine canadien et continuera aussi d'exercer une gestion proactive sur les budgets de fonctionnement de tous les secteurs en prenant les décisions au fur et à mesure afin de respecter l'ensemble du budget.

Commission des champs de bataille nationaux  
Rapport financier trimestriel  
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2017

**Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

La version originale a été signée par :  
Michèle Gagné  
Secrétaire – Directrice générale

La version originale a été signée par :  
Paule Veilleux  
Directrice de l'administration

Québec (Canada)  
26 juillet 2017

Commission des champs de bataille nationaux  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2017

État des autorisations (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Exercice 2017-2018</b>			<b>Exercice 2016-2017</b>		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses du programme	7 521	834	834	6 462	926	926
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	343	86	86	376	94	94
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques	1 850	496	496	1 850	498	498
<b>Autorisations totales</b>	<b>9 714</b>	<b>1 416</b>	<b>1 416</b>	<b>8 688</b>	<b>1 518</b>	<b>1 518</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Commission des champs de bataille nationaux  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2017

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Exercice 2017-2018</b>			<b>Exercice 2016-2017</b>		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:						
Personnel	2 529	1 038	1 038	2 562	991	991
Transports et communications	140	11	11	140	17	17
Information	317	50	50	300	44	44
Services professionnels et spéciaux	740	106	106	740	125	125
Location	100	11	11	100	13	13
Réparation et entretien	936	60	60	936	75	75
Services publics, fournitures et approvisionnements	890	131	131	890	168	168
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	1 200	6	6	1 185	80	80
Acquisition de matériel et d'outillage	246	3	3	380	5	5
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	2 616	-	-	1 455	-	-
<b>Dépenses budgétaires totales</b>	<b>9 714</b>	<b>1 416</b>	<b>1 416</b>	<b>8 688</b>	<b>1 518</b>	<b>1 518</b>